



Communiqué de presse
Le rectorat de Guadeloupe aurait-il du mal avec les
évaluations et recommandations officielles ?

L'inspection générale (IG) a écrié le dispositif choc des savoirs lors d'un rapport publié le 17 juin 2025. Il y parle de "*dérive des continents*" pour mieux illustrer l'élitisme occasionné par ce dispositif qui creuse les écarts entre les élèves alors qu'il avait pour but de les réduire¹. Il s'agit pourtant d'un corps d'inspecteurs chargés d'évaluer les politiques éducatives peu habitués à faire dans le sensationnel et le revendicatif.

L'alarme aurait donc dû être suffisamment retentissante pour que le rectorat de Guadeloupe, confronté à une énorme difficulté scolaire (maltraitée par le choc des savoirs) abandonne ce dispositif. En effet, celui-ci avait également la très mauvaise conséquence parmi de nombreuses autres, comme le révélait aussi l'IG, de compliquer les emplois du temps dans les établissements scolaires au point de placer les séances d'EPS encore davantage sur les heures chaudes de la journée. Le comble sous un climat tropical ! Pourtant des recommandations existent de la part de santé publique France et sont même consignées dans un article publié sur son site le 15 avril 2025² :

- éviter les exercices à l'extérieur en les remplaçant par des séances en salles
- programmer les séances d'entraînement aux heures les plus fraîches de la journée, tôt le matin
- permettre un accès facile et illimité aux points d'eau et d'ombre
- favoriser les stratégies d'hydratation individuelles.

Ces évaluations et recommandations officielles ne s'appliquent-elles pas en Guadeloupe ? Ne sont-elles qu'à destination des élèves de l'hexagone ? Les enseignants d'EPS de Guadeloupe et leurs supérieurs hiérarchiques ne suivant pas ces recommandations sont-ils couverts en cas d'accident suite à des hyperthermies malignes ou autres complications dues à la chaleur (Insolation, forte déshydratation, malaise, nausée, vertige, arrêts cardiaques, etc...) ?

Si nous posons ces questions c'est que nous apprenons lors de cette rentrée 2025 que les lettres de mission du rectorat de Guadeloupe à destination des chefs d'établissements demandent à ce que le dispositif du choc des savoirs pourtant élitiste et néfaste pour la réussite et la santé des élèves guadeloupéens soit non seulement maintenu en classe de 6ème et 5ème mais s'étende en 4ème et 3ème.

En EPS, la conséquence sera encore plus de séance en pleine chaleur néfastes à la santé et au plaisir de pratiquer des élèves. Rappelons le,

- l'EPS est le seul lieu où 100% de chaque classe d'âge pratique de l'activité physique.

¹ <https://www.cafepedagogique.net/2025/06/17/le-rapport-qui-accable-les-groupes-de-niveaux-de-gabriel-attal/>

²

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/article/chaaleur-et-performance-sportive-quels-moyens-pour-limiter-les-risques-encourus>

- chaque établissement doit disposer de 2/3 d'installations couvertes qu'elles soient intra muros ou à proximité³. Ce n'est quasiment jamais le cas en Guadeloupe⁴.
- les températures sur les installations extérieures et notamment les plateaux sportifs atteignent chaque jour plus de 40°C sur la plage horaire 11h-15h
- Le rayonnement UV est extrême sur les installations extérieures et notamment sur les plateaux sportifs et occasionne des dommages irréversibles à la peau.

Le SNEP-FSU Guadeloupe revendique qu'un principe de base soit appliqué :

Aux heures chaudes, un seul enseignant et une seule classe par installation couverte disponible et disposant de points d'eau suffisants.

Cela permettra, quelque soit l'activité programmée, en accord avec le projet EPS de l'établissement et les programmes nationaux, d'aménager la pratique (échauffement, retour au calme, exercices et activités ne requérant pas d'espace spécifique, ...) sous un espace couvert.

Par ailleurs, à l'heure où le recteur a reconnu en CSA le 4 septembre 2025 que la chaleur dans les salles de classe posait un véritable problème de réussite scolaire et que par conséquent un plan de climatisation des salles de classes devaient voir le jour, la couverture des plateaux sportifs intra muros incluant la pose des panneaux solaires pourrait faire d'une pierre deux coups ! Rafraichir les espaces sportifs tout en réduisant la facture de la climatisation des salles de classe. N'est ce pas d'ailleurs le modèle énergétique choisi par le rectorat de Guadeloupe avec l'investissement dans des ombrières solaires sur son parking ?

Contact : Emmanuel ROUBLOT, Secrétaire académique, 0690 980 988

3

<https://www.snepfsu-guadeloupe.net/2015/11/05/rapport-snep-guadeloupe-etat-des-lieux-des-installations-sportives-scolaires/>

4

<https://www.snepfsu-guadeloupe.net/2015/11/05/rapport-snep-guadeloupe-etat-des-lieux-des-installations-sportives-scolaires/>